



HUISSIERS
DE JUSTICE
ASSOCIÉS

68 rue de la Croix Blanche
33000 Bordeaux

Tel. étude : 05 56 01 45 00
Fax : 05 56 01 45 09

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Dressé par

Maître Yves MAS

En date du

VINGT ET UN FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT

DR 58810

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MIL DIX SEPT
ET LE VINGT ET UN FEVRIER**

A LA REQUETE DE :

**Fonds de Dotation du Musée de la Mer et de la Marine de Bordeaux, domicilié
1, Rue du Prince Noir à Lormont (33310), représenté ce jour par Monsieur
Olivier FRADIN,**

Lequel m'a fait la déclaration suivante :

EXPOSE :

"Je vous prie de bien vouloir vous transporter ce jour Cours Louis Fargue à Bordeaux (33000), face au hangar 27, sur le Bassin à Flots et ce afin de procéder à toutes constatations utiles sur le chantier du bateau "Vendredi 13" et du tout vous dresserez procès verbal de constat."

En conséquence et déférant à cette réquisition,

Je, Yves MAS

Huissier de Justice Associé au sein de la SCP Stéphanie LANDREAU-Yves MAS-Stéphanie CLEMENT LAMY , Titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à la résidence de BORDEAUX (33000), y demeurant 68 Rue de la Croix de Blanche,

Me suis transporté ce jour sur le Bassin à Flots à Bordeaux (33000),

Là étant, en présence de Monsieur Olivier FRADIN, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate que le bateau "Vendredi 13" est étayé.



Il n'y a aucune protection sur ce bateau. La structure bâchée qui était en place lors de mes constatations du 23.11.2016 n'est plus à demeure. Il n'y a également plus aucune armature.

A 14h30, je constate qu'il n'y a aucune activité sur le chantier.

Sur le sol, il y a des sacs de sable et des échafaudages amovibles placés à proximité du bateau.





Une benne contient des déchets.



Sur la partie latérale, je constate la présence d'un amas de bois et de déchets de bâche. Il s'agit de l'ancienne structure qui protégeait le bateau. L'ensemble est jeté pêle-mêle en périphérie de chantier.





Constatations sur le bateau

Une partie de la coque a été poncée ; une zone a été enduite alors même qu'il y a des aspérités.

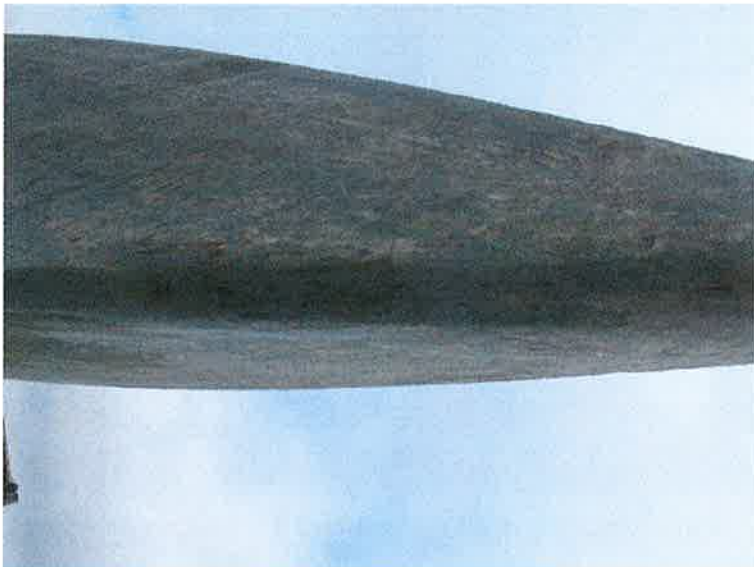




Monsieur FRADIN me précise qu'il y a un défaut de ponçage sur cette zone.

Sur la partie avant de la coque, je relève la présence de nombreuses aspérités ; il y a un défaut de ponçage sur plusieurs zones.







Sur la partie supérieure du bateau, je constate qu'il y a des zones qui ne sont pas protégées ce qui permet des infiltrations d'eau à l'intérieur de la coque.







Constatations à l'intérieur du bateau

A la suite de ces constatations, je me suis transporté à l'intérieur de la coque.



Des zones de curetage et de ponçage ont été réalisées sur certaines parties du bateau.



Les travaux de finition n'ont pas été réalisés en totalité sur cet ouvrage.





Monsieur FRADIN me précise que la partie avant de l'intérieur du bateau n'a été ni poncée, ni curetée.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.